

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE WISSOUS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 3 février 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 28/02/2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 1 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Délibération n° 2021-7

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE WISSOUS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Christian LECLERC.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération n°2020-380 du 16 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

VU la délibération n°2019-49 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération approuvant les termes du règlement d'attribution du fonds de soutien aux projets de développement durable ;

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2020 de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDERANT la demande de fonds de soutien de la commune de Wissous dans le cadre du financement de leurs projets liés au développement durable ;

CONSIDERANT le souhait de la Communauté Paris-Saclay de soutenir les projets proposés et portés par les communes dont les thématiques traitent du développement durable ;

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°3 « PCAET, Développement durable, Agriculture, Assainissement, Eau, Déchets » du 26 janvier 2021 ;

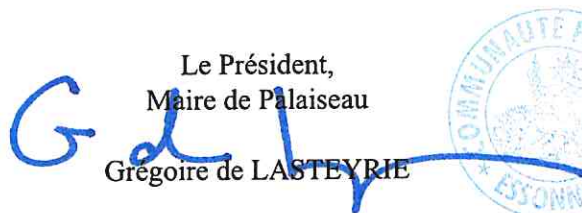
APRES EN AVOIR DELIBERE,


1. **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution du fonds de soutien ci-annexée, en investissement ;
2. **ATTRIBUE** un fonds de soutien pour un montant de 2 500€ à la commune de Wissous pour le projet : « Fourniture et pose de panneaux solaires photovoltaïques » ;

Délibération n° 2021-7

3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le mercredi 3 février 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique

Délibération n° 2021-7

FONTENAILLE , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS,
Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20210203 - 1mc133952 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 10/02/2021

- Affichée / Publiée le 10/02/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.